Solidaires Union syndicale

# CONTRÔLONS LES NÉGOCIATIONS

N°14 MARS 2016

Sud Rail

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU RAIL 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 SAINT DENIS TÉL.: 01 42 43 35 75 / FAX: 01 42 43 36 67
www.sudrail.fr
federation-sudrail@wanadoo.fr

Un même statut, une même réglementation, celle du RH 077 que nous pouvons améliorer, voilà ce qui doit nous unir.
Le 9 mars ,toi, derrière ton guichet, dans ton poste ou dans ton chantier, dans ton train ou dans ton bureau mobilise toi afin qu'ensemble et partout nous puissions imposer le RH 077 comme base des négociations.

## Le 1er projet de décret socle transmis par l'Etat, base de négociation d'une éventuelle convention collective, est catastrophique et très loin du niveau social que propose le RH 077 pourtant perfectible.

Pour SUD-Rail, le niveau du statut social à construire doit avoir pour base la réglementation (RH 077) qui est applicable aujourd'hui à 96 % des salariés du secteur ferroviaire, c'est la revendication qu'a portée SUD-Rail lors de notre rencontre avec le ministère des transports.
Le projet de décret du gouvernement, qu'il entend soumettre au conseil d'état dès le 15 mars, constitue une menace pour les conditions de vie et de travail de tous les salariés du secteur ferroviaire.
**Une forte mobilisation le 9 mars, même si elle devrait ne pas suffire, pèsera dans la balance pour faire évoluer les choses.**

LE
**9 MARS**
METS-TOI EN
**GRÈVE**
ET REJOINS-NOUS
DANS LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
D'INFORMATION ET DE
**DÉBATS**
QUE SUD-Rail ORGANISERA
DANS CHAQUE
RÉGION

## DE GROS MOYENS POUR LA COMMUNICATION PATRONALE

Il y a deux ans, direction et gouvernement ont adopté une stratégie de communication visant à complexifier la lecture de leur réforme ferroviaire dont aujourd'hui chaque agent de la SNCF (et même certaines OS qui l'ont négociées) mesurent les conséquences malgré les discours rassurants de l'époque.
C'est aussi sur cette stratégie paternaliste et rassurante sur laquelle va s'appuyer la direction pour tenter de désamorcer une réaction violente et historique qu'elle craint lors des attaques sur nos conditions de travail, tout en continuant à expliquer dans la presse que les cheminot-es sont des privilégiés, comme Pepy en décembre.
Mais pour aller plus loin, la direction SNCF, lance maintenant des grandes campagnes de communication en multipliant les supports, créant des applications dédiées sur smartphones, usant et abusant des SMS et autres courriels tout en envoyant ses managers pour prêcher la parole patronale sur l'organisation du travail…
La réalité pour nous cheminot-es et travailleurs du rail est tout autre et chaque jour, nous subissons déjà les conséquences de leur réforme, de leurs réorganisations, des suppressions d'emplois, d'un pouvoir d'achat affaibli…
**Il est tant d'inverser la tendance et de gagner de nouveaux droits pour les travailleurs du rail. Ce combat, il commence le 9 mars.**

N°14
MARS
2016

LES

## LA DEUXIÈME MI-TEMPS DE 2014 C'EST MAINTENANT

Il s'agit maintenant de défendre concrètement tes conditions de travail et celles de tes collègues, ta vie de famille, tes repos ton temps libre…de ne pas te transformer en esclave des temps modernes. Avec un décret socle de ce niveau, qui comporte seulement 34 articles sur les 60 du RH0077, la liste des suppressions de cadre réglementaire et de reculs massifs est longue.

**Quel que soit ton poste, ton métier, roulant ou sédentaire, tu es concerné par ce projet**, il envisage de permettre des modifications de ton horaire de travail jusqu'à 1 h avant ta prise de service, d'étendre ta zone normale d'emploi (PS) à 50 km autour de ton lieu d'affectation, de te faire travailler sans garanties d'un minimum de dimanche ou de week-end, de réduire ton nombre de repos, de permettre un seul repos hebdomadaire, de prolonger ta journée de travail… **quelques mesures symptomatique :**

DES PRISES DE SERVICE À 50KM DE TON LIEU D'AFFECTATION !

MODIFICATION DE TON HORAIRE DE TRAVAIL JUSQU'À 1H AVANT TON DÉBUT DE SERVICE !

UN NIVEAU GÉNÉRAL DE REPOS QUI CHUTE FORTEMENT AVEC LA DISPARITION DES REPOS COMPENSATEURS 35H AU 30 JUIN 2016.

AUCUNE GARANTIE SUR LES REPOS DOUBLES ET LES WEEKS-ENDS.

DES AMPLITUDES DE TRAVAIL QUI S'ALLONGENT ET DES REPOS JOURNALIERS QUI DIMINUENT !

UN CHAMP D'APPLICATION EXCLUANT DE NOMBREUX SECTEURS (SERVICES EN GARE, NETTOYAGE, MANUT ...), QUI ACTE LE DUMPING SOCIAL DANS LA BRANCHE.

DES AGENTS ROULANTS POUSSÉS VERS LA SÉDENTARISATION ET DES SÉDENTAIRES POUSSÉS VERS LE CODE DU TRAVAIL !

***Des reculs systématiques sur les droits des cheminots, voilà ce que propose l'Etat aux ordres des patrons.***

***Pas question !***

# CONTRÔLONS NÉGOCIATIONS

Sud Rail Union syndicale Solidaires

## DES PATRONS QUI NE SONT MÊME PAS D'ACCORD ENTRE EUX

**Une stratégie d'empilement décret socle + CCN + accords d'entreprises qui ne tient plus !**

Pendant que les patrons de la SNCF communiquent à outrance sur le décret socle et la CCN, les représentants des salariés font face à l'intransigeance des patrons qui, faute d'un accord entre eux, refusent de négocier la CCN. Il faut savoir que faute d'une signature du syndicat patronal en bas d'une convention collective, elle n'existera pas !

Dans ce contexte, le gouvernement doit prendre ses responsabilités, mettre une véritable pression sur la direction SNCF (qui est majoritaire au sein de l'UTP) et garantir aux travailleurs du rail un niveau social au moins égale au RH0077.

A n'en pas douter, les patrons parient sur un échec des négociations fin juin et l'application du seul décret socle dans la branche. C'est le scénario du pire, celui des patrons !

**Une raison supplémentaire de rejoindre le mouvement du 9 mars et de participer aux initiatives SUD-Rail qui sont prévues dans l'ensemble du territoire ce jour-là.**

## DÉCRET SOCLE/LOI EL KHOMRI : LES 2 FACES D'UNE MÊME PIÈCE !

**Au moment même où le gouvernement s'en prend à nos conditions de travail, c'est également l'ensemble du monde du travail qui est attaqué via la réforme du Code du Travail.**

Cette réforme du gouvernement Hollande ressemble à bien des égards à la réforme qu'on veut nous imposer à la SNCF.

Ainsi dans le nouveau Code du travail, la durée maximum de travail dans une journée pourrait passer de 10 à 12h ; les heures supplémentaires, aujourd'hui rémunérées de 25% à 50% tomberaient à 10% en cas d'accord d'entreprise. Le temps de travail sera calculé sur 3 ans, nouvelles facilitations des licenciements et baisse des indemnités prud'homales et inversion de la hiérarchie des normes où des accords d'entreprises pourraient être plus défavorables que le code du travail ou les conventions collectives (ça promet pour la branche ferroviaire !).

La grève annoncée du 9 mars et les luttes à venir des travailleurs du rail doivent chercher la convergence avec les autres salariés dans le cadre de la lutte contre les attaques sur le monde du travail et particulièrement sur la loi El Khomri.

**C'est en se liant, en luttant avec d'autres secteurs que nous pourrons faire reculer ce gouvernement de régression sociale et aussi gagner pour les travailleuses et travailleurs du rail**

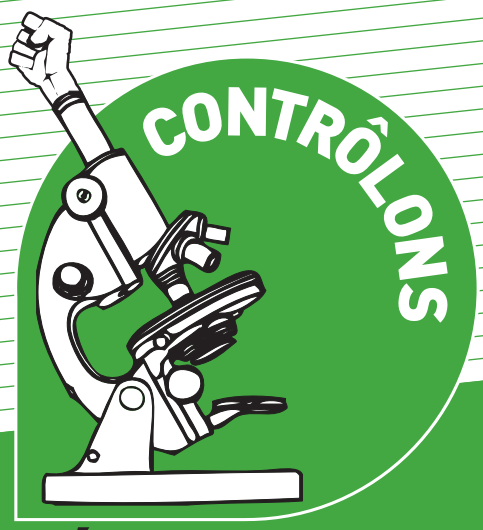


www.sudrail.fr
sud.rail.federation@gmail.com

**LES NÉGOCIATIONS**